

CHAPITRE IV

LES LIBERTÉS LIÉGEOISES. — INDUSTRIE HOUILLÈRE. — PRISE DE LIÈGE PAR LES BRABANÇONS. — HENRI DE DINANT. — LES NOCES DE LA BELLE AIGLETINE. — FRANCHE COMMUNE ET BONS MÉTIERS. — ÉGLISE SAINT-JACQUES. — MAL SAINT-MARTIN. — PAIX DE FEXHE. — TRIBUNAL DES XXII.

A la fin du XII^e siècle, les citoyens de Liège commencent à revendiquer leurs droits politiques. L'antagonisme entre les idées démocratiques et les traditions autoritaires, le conflit entre les privilèges et l'égalité, germant d'abord à l'état latent, éclateront bientôt en revendications violentes. Les Liégeois poursuivirent, durant près de cinq siècles, une révolution dont les fastes enregistrent grand nombre de sanglants épisodes (1). Un Français du XVII^e siècle, Philippe de Hurgès, en conclura que « les Liégeois sont les plus mutins de tous les peuples de l'Occident ». A côté de rares critiques formulées par les adversaires des sentiments libéraux, les historiens nationaux exaltent cette ère de luttes ardentes où l'on voit s'armer les uns contre les autres, ou se fédérer en alliances passagères, le prince, le clergé, les patriciens, le petit peuple. Jours solennels, dira Henkart, époque de liberté :

Où par notre courage à jamais cimentée
De notre propre sang nous l'avons achetée.

.....
Pour obtenir la paix nous avons fait la guerre.
Libres, nous présentons un exemple à la terre.
La plus simple cabane est un séjour sacré,
Où chaque citoyen dort et veille à son gré.

.....
Ici pour être libre, il suffit qu'on soit homme! (2)

(1) POLAIN. *Henri de Dinant. Histoire de la révolution communale de Liège*. Liège 1843. P. 12.

(2) *Loisirs de trois amis*. Liège. T. II, p. 95.

Dans la guerre soutenue par Albéron de Gueldre pour reconquérir le duché de Bouillon, occupé par le comte de Bar qu'aidèrent les comtes de Flandre, l'évêque, décidé, dit un chroniqueur, « à vendre sa crosse, son anneau, sa mitre », avait appelé la noblesse du pays et fait crier au Péron l'armement des citoyens. « En ce temps-là, les métiers n'avoient point encore de bannières et étoient gouvernés par les échevins. » Le peuple de Liège se rendit au camp. Les piétons suivirent les destriers des nobles. Ces humbles travailleurs reçurent le choc des cavaliers ennemis, « fermes comme pierres ». Lors d'une sortie qui dispersa les nobles liégeois, une troupe de *mangons* (bouchers) survint et refoula les assaillants. Le petit peuple entre dans l'histoire (1141).

A l'occasion d'une demande de subsides (1), les privilèges des citoyens de Liège furent rédigés par Albert de Cuyck (1195-1200). Du droit coutumier, ces vieilles franchises passaient dans le droit écrit. Les anciennes chartes avaient été brûlées avec la cathédrale. La coutume avait déduit, des vieux parchemins, des résumés d'un laconisme énergique : la *loy Charlemagne*, disant, notamment, « Povre homme en sa maison roy est. »

Une charte du roi des Romains, Philippe II, du 3 juin 1208, paraphrase de chancellerie, énuméra les libertés reconnues au profit des Liégeois. Homme libre, affranchi de tout vasselage militaire, le citoyen ne doit d'impôt que si la communauté l'a voté. La loi seule peut atteindre un coupable jugé par les magistrats. Les suites des fautes restent personnelles : pas de confiscation de biens en dehors d'attentats contre la paix publique. Le domicile est inviolable. La Cité et sa banlieue, la *Franchise*, étaient assurés contre l'absolutisme des évêques qui allaient joindre à leur titre ecclésiastique celui de princes (1231), mais restaient souverains constitutionnels vis-à-vis d'ardents patriotes, jaloux de défendre leurs droits, décidés à étendre leurs conquêtes démocratiques que les empereurs appuyaient alors en refrénant la puissance épiscopale (2).

L'exploitation industrielle du charbon de terre apporta au peuple liégeois un puissant élément de richesse. Des historiens croient que dès les temps les plus reculés, on avait utilisé les mines précieuses s'étendant sous Liège et sa banlieue (3). A partir de 1202, des documents officiels mentionnent la *hoie* (houille) et les *bures* (puits d'extraction) au moyen desquelles ceux qu'en Hainaut on nomme encore *Borains*, hissaient les paniers de combustible. Gilles d'Orval et Jean Brusthem racontent la découverte, sur le haut de Publémont, d'une veine à ciel ouvert, vers la fin du XII^e siècle. Un moine de Saint-Jacques, contemporain, le chroni-

(1) DE GERLACHE. *Fragments d'une histoire de Liège. Procès-verbaux de la Société d'Émulation*. Liège 1828. P. 49, note.

(2) GILLES D'ORVAL, XXX; dans CHAPEAUVILLE, t. II, p. 259.

(3) F. HÉNAUX. *La Houilleries au pays de Liège*. Liège 1861. P. 32.

queur Reinier, recule la date à 1213. Le merveilleux embellit ce récit, quoique le carme Bouille suppose un Anglais (*anglus*) au lieu de l'ange (*angelus*) mentionné par le jésuite Fisen, dans le mystérieux bienfaiteur à barbe blanche qui accosta et renseigna le pauvre forgeron. Celui-ci est dit s'être appelé Hullos et avoir donné son nom à la houille.

Depuis lors, les houilleurs enrichirent Liège. L'industrie prospère triompha des entraves posées au commerce d'exportation par la rupture de relations amicales avec la Hollande en 1633, puis après 1830, ou les idées étroites qui régirent longtemps les traités internationaux hérissés de défiance entre voisins peu bienveillants tels que restèrent, durant tout le Moyen Age, Brabançons et Liégeois, plus tard habitants de l'État liégeois et gens des Pays-Bas espagnols ou autrichiens (1).

Laborieux et robustes, intrépides devant les dangers, les houilleurs liégeois devinrent de rudes champions des libertés communales. Leurs lourds instruments de travail se changèrent souvent en armes redoutables. Quand en 1347 Englebert de la Marck amènera dans la plaine de Waleffe une formidable armée levée par les princes voisins, la phalange serrée autour de la bannière du métier des houilleurs ne se débandera point lorsque les cavaliers bardés d'armures les envelopperont et les perceront de leurs longues lances. Ils tomberont, sans que nul s'enfuie, héroïques défenseurs de l'union des libres communes.

Liège assurait sa sécurité en entreprenant de nouvelles murailles (1198). Le clergé refusa de contribuer à la dépense; des troubles, l'interdit fulminé, retardèrent l'œuvre. Le pont d'Île s'écroula sous le passage d'une procession; on le reconstruisit en pierres solides. La Cité venait de racheter à la famille des de Prez tout le terrain de la chaussée menant en Cornillon. Il fallait assurer le libre exercice de la justice. Des boulangers, trompant sur le poids des pains et refusant de laisser vérifier leurs balances, eurent la main coupée par l'exécuteur des hautes œuvres.

Une guerre avec le Brabant entrava les progrès de la prospérité liégeoise. La Cité tomba au pouvoir de l'ennemi qui la pilla, menaça de tout livrer aux flammes. Les représentations du châtelain de Bruxelles, Adrien Balhes, prévinrent la catastrophe (1212). Bientôt après, les murailles étaient relevées et, à la *Warde de Steppes*, l'armée liégeoise vengeait sa capitale (1213). Le duc de Brabant dut venir faire amende honorable, assister au relèvement du Péron sur le Marché. La vitalité de Liège se retrempeait dans les tourmentes.

La crise communale éclata lorsque le peuple trouva son tribun, « vaillant génie, dit un touriste anglais, égal au Romain Rienzi » (2) : Henri de Dinant. Au

(1) *Moyens de fait et de droit, etc.*, Liège 1731.

(2) DUDLEY COSTELLO, *A Tour through the valley of the Meuse*. London 1845. P. 25.

milieu de sévices où les échevins prouvaient une partialité coupable en faveur de leurs parents et alliés, le champion de la démocratie manœuvra habilement entre le prince hostile aux grands, le clergé froissé, la noblesse effrayée, le peuple soulevé. Il parvint à arracher, au profit de tous les citoyens, la nomination des *Maistres à temps*, que chaque année les échevins choisissaient parmi les membres de leur tribunal, pour administrer la Cité et veiller à sa police. Le 24 juin 1253, l'assemblée générale nomma Henri de Dinant et Jean Germeau. La révolution politique constituait la commune liégeoise. Pour la défendre, Henri de Dinant organisa une garde bourgeoise de huit mille hommes.

La lutte s'aigrit, provoqua des réactions et se prolongea pendant plus d'un siècle. L'opposition violente des lignages, la puissance de l'évêque, frappèrent de nombreuses victimes. Vainqueur à Vottem, le prince renversa l'œuvre du *Père de la patrie*, réduisit Liège en sujétion. Hautain et débauché, Henri de Gueldre irritait le clergé en refusant, quoique évêque, de prendre les ordres sacrés; soulevait les nobles et les patriciens en insultant leurs filles; exaspérait le peuple par des exécutions et des proscriptions. Henri de Dinant n'échappa qu'en se réfugiant à Namur. L'inflexible tribun refusa énergiquement de servir les vues de sa protectrice, Marguerite de Flandre, repoussant l'offre de marcher contre Liège en disant : « Jamais je n'ai trahi, jamais je ne trahirai. »

La Cité, démantelée, voyait se dresser le donjon de Sainte-Walburge, dont les cachots s'emplissaient des prisonniers du prince. Un jour cependant, les mercenaires descendus dans Liège, qui célébrait les noces de la *belle Aigletine* avec un *Maistre à temps*, ne purent rentrer dans le fort. Un panier de beaux raisins, déposé ostensiblement en avant du pont-levis par les citoyens tapis en embuscade, attira la gardienne de la poterne. Bondissant dans le castel, les Liégeois le mirent en ruines. Comédie et drame.

Déposé par le pape, qu'il avait brutalement frappé lorsque Grégoire X n'était encore qu'archidiacre de Saint-Lambert, Henri de Gueldre se fit chef de malandrins qui dévastèrent son ancienne principauté. On *cria au Péron* de le livrer mort ou vif. Ses sicaires réussirent à enlever son successeur, le gros Jean d'Enghien, qui mourut de la chevauchée forcée à laquelle l'entraîna le ravisseur. Un père outragé vengea Liège en tuant Henri de Gueldre, dont la conduite dépravée reste flétrie par un bref pontifical trop explicite (1).

Une tradition liégeoise, sans sérieuse base historique, attribuait à ce prince dissolu la construction d'un château de plaisance appelé la *bastreye* (batardise). En tous cas le curieux castel flétri de ce nom, récemment caché par de vulgaires constructions, vers l'extrémité de la rue des Guillemins, près de la gare

(1) DE HEESWYCK. *Tableau de l'Église de Liège*. Liège 1782. P. 9.

principale du chemin de fer, avait été fort modifié lorsqu'il devint demeure patricienne, entourée de fossés pleins d'eau, avec porte sommée d'armoiries au bout du petit pont. Dans les jardins, couverts aujourd'hui d'ateliers et de maisons, on remarquait, naguère, un coquet caprice, au goût rocaille, analogue aux pavillons, nombreux encore dans les parcs de l'Italie centrale, plus rares en France et en Allemagne. De fines coquilles, aux tons nacrés, agencées avec une patience inouïe et un goût délicat, tapissaient toutes les parois, cachant, disait-on, de minces filets d'eau, jaillissant du sol, au gré des initiés, pour égayer le propriétaire, de légers dégâts aux fraîches toilettes et aux vertugadins empesés des folâtres visiteuses. La grande valeur acquise par les terrains voisins de la station du chemin de fer vient de faire masquer par de banales boutiques la Bastreye, ses beaux jardins arborés, et la mignonne fantaisie de quelqu'architecte italien, venu à Liège, à l'aurore du XVIII^e siècle, en même temps que ses habiles compatriotes, les modeleurs de stucs artistiques prodigués, durant longtemps, dans toutes les riches demeures de la Cité opulente.

Sous Jean de Flandre (1282-1292), l'ouragan s'assoupit. La *Paix muée* proclama l'égalité de tous devant les lois pénales, et établit des jurés auprès des échevins, lorsqu'il s'agissait de poursuites contre un citoyen de Liège pour toute autre accusation que crime d'homicide ou de mutilation.

Au sujet d'une nouvelle Hélène, la belle Adoule, riche serve d'un seigneur d'Awans, enlevée par l'amoureux Hanneceau, parent du sire de Waroux, les nobles de Hesbaye se mirent à guerroyer. Ils combattirent quarante-cinq années durant, dit Jacques de Hemricourt, narrateur de cette Iliade où périrent trente-cinq mille personnes (1). Le prince favorisant les Awans, les bourgeois de Liège se montrèrent amis des Waroux. Entre une foule d'incidents, le combat singulier, sur la place Verte de la Cité, du champion des Awans, Aynechon, bâtard de Hognoul, contre le damoiseau Falloz qui succomba (2), démontra aux Liégeois l'injustice des duels judiciaires, blâmés par l'Église catholique, et dont les avait formellement affranchis la charte de leurs privilèges de l'an 1202. Dans la Cité éclataient des luttes féodales. Les de Prez combattaient les Mailhart, opposant le vinave d'Ile au quartier de la Sauvenière (1298). Les Aweis s'armaient contre les Pareis (1303). L'évêque intervint pour garantir la paix des citoyens. La Cité racheta la Sauvenière, refuge jusqu'alors infranchissable, abri de « tous ceulx qui forfaisoient ».

Tandis que la noblesse se décimait pour des causes futiles, envenimées par l'orgueil, les travailleurs s'unissaient. Les corporations de métiers, affiliées en confréries, à l'instar des antiques collèges d'artisans reconnus par le droit romain,

(1) *Abrégé des Wervres d'Awans et de Waroux*. Article I.

(2) POLAIN. *Récits historiques*. Bruxelles 1866. P. 143.

achetèrent de Hugues de Châlons la confirmation de XII métiers. Cette consécration du droit d'association coûta cent livres d'argent (1297). Les corporations, sur le conseil de Henri de Pair, s'organisèrent comme la commune liégeoise. La nomination annuelle de deux *Gouverneurs* irrita les échevins prévoyant le démembrement de leur puissance, « car jusques adoncq ils avoient tenu le peuple en subjection. » La reconnaissance vendue par l'évêque admettait les métiers comme corps politique. Leur assemblée élisait, chaque année, l'un des deux *Maistres à temps*, avec émoluments égaux à ceux de son collègue noble. Quelques années plus tard, la *Paix de Seraing* reconnut XX métiers liégeois (1304). Thibaud de Bar en porta le nombre à XXV (1307). Ils se multiplièrent : on en limita le chiffre à XXXII dans la *Paix de Jeneffe* (1330). Supprimés par Jean de Bavière après la bataille d'Othée (1408), l'élu et ses confédérés autorisent le rétablissement des XII métiers qui avaient primitivement existé (1416). L'empereur Sigismond en rétablit XVII (1417). Enfin, l'évêque Valerode revint au chiffre de XXXII (1418), qui persista jusqu'à la transformation autocratique de Maximilien-Henri de Bavière (1684).

Les concessions de Hugues de Châlons aux Liégeois déplurent aux échevins. Ils y répondirent par des mesures agressives. Une *maltote* (imposition) sur les denrées alimentaires, déchaîna la tempête. Les nobles échevins qui l'avaient imposée, méprisant les murmures du peuple, bravant l'opposition du clergé qui revendiquait ses immunités, envoyèrent leurs fils, revêtus de chaperons blancs à la française, exiger la redevance dans les halles. Un porteur de chaperon blanc, entré dans la *Mangonie* (halle aux viandes), voulut enlever de force l'argent qu'une bouchère venait de placer sur son étal, « dans une savate ». Le boucher, d'un coup de couperet, abattit le poignet de l'audacieux. Une rixe s'ensuivit. Les jeunes patriotes faillirent être massacrés et s'enfuirent. Sur les conseils du doyen de la cathédrale, Jean des Changes, les gens de métiers amassèrent des armes dans leurs ateliers. Ils réclamèrent le contrôle des dépenses de la Cité. Soutenus par le chapitre des tréfonciers, rapporte le chanoine Hocsem, les gens de métiers voulaient aussi que les deux *Maistres à temps* fussent désormais choisis parmi les citoyens inscrits sur les listes des corporations ouvrières. Un arrangement, discuté dans l'église Saint-Barthélémy, accorda les points sollicités par les métiers, auxquels souscrivirent les échevins (1302). La puissance politique des métiers était reconnue. Ils prenaient la position que Henri de Dinant avait essayé de donner à la commune. Le chapitre avait hérité des droits du souverain. Adolphe de Waldeck, mort empoisonné par les usuriers, selon les chroniqueurs, n'était point encore remplacé.

Élus parmi les citoyens appartenant aux métiers, les *Maistres à temps* prirent à l'avenir le titre de *bourgmestres* et scellèrent leurs actes de l'image du Péron,

au lieu du Saint-Michel gravé sur le sceau de leurs prédécesseurs. Lorsque Thibaud de Bar eut été élu évêque (1303), dans son cortège prirent place les bourgmestres précédant les XII métiers, dont chacun possédait une bannière armoriée, généralement aux couleurs de Liège : *or sur gueules* (rouge), laquelle représentait, d'ordinaire, les outils de travail, auprès du Péron.

Dès que les métiers liégeois nommèrent parmi leurs membres les chefs annuels de la commune, l'élection des deux bourgmestres cessa d'être fixée à la Saint-Jean-Baptiste (24 juin) et se fit au jour de la Saint-Jacques (25 juillet). Le



ÉGLISE SAINT-JACQUES.

(Phot. Nels.)

monastère de ce nom reçut le dépôt des coffres bardés de fer, fermés à plusieurs serrures, où reposaient les chartes de liberté communale. C'est à l'église Saint-Jacques qu'un cortège triomphal amenait les porteurs de la clef symbolique, en fer d'abord, puis en argent ciselé (1). L'évêque Baldric II, aidé d'un Italien, Jean *li Consieu* (le conseiller), avait fondé église et monastère, « du propre sang des Liégeois », en affectant à cette bâtisse l'indemnité payée après la bataille de Hougarde. Le couvent, où s'établirent des Bénédictins de Gembloux, occupait alors

(1) *Les Clefs magistrales de Liège. Bulletin de l'Institut archéologique liégeois. T. XV, p. 394.*

un marécage touffu, le *Vert Bois*, si hanté d'animaux sauvages que les bûcherons ne s'y hasardèrent qu'en tremblant. Une rue très habitée conserve ce nom.

L'église de 1014 était « petite et de peu d'importance ». Le successeur de Baldric, Walbodon en acheva l'érection; puis, l'empereur Henri II, qui y passa un carême, la fit reconstruire plus grande et plus belle (1019) (1). La tour romane, que l'on admire encore, coiffée d'un beau beffroi octogone dont M. Schnaase reconnaît l'originalité bien liégeoise, compléta le nouveau plan (1168).

Foudroyé, puis démoli, le vaisseau de l'église fut rebâti au XVI^e siècle dans le style gothique flamboyant, dont il garde l'exubérante richesse d'ornementation sculpturale. Les *dentelles* de pierre séparant les nefs latérales, sous une superbe galerie ornée; les méandres en relief entourant, sur les hautes parois intérieures, une foule de médaillons expressifs, privés des coloriages et dorures que vit M. Hope, lequel déclare qu'ils ne nuisaient pas à l'harmonie (2); les piliers ouvragés dont les branches se déploient en riches ciselures et vont s'enlacer à la voûte en arcatures



INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE SAINT-JACQUES.

(1) *Geschichte der bildenden Künste. Düsseldorf 1854. B. IV. ab. 2. P. 159.*

(2) TH. HOPE. *Histoire de l'architecture. Traduction A. BARON. Bruxelles 1852. P. 294.*

dont une clef mignonne accuse chaque croisement, au milieu d'un opulent berceau peint en feuillages légers, entourant un monde de figures en camées; le superbe chœur exhaussé où cette architecture opulente accumule ses fantaisies, rehaussée de statuette portant sur consoles évidées, couronnées de dais ajourés; de superbes vitraux diaprés en lancettes sveltes, à meneaux coquets sommés de roses variées; les contours capricieux des grandes fenêtres du transept, justifient le jugement porté par M. Schayes : « Non seulement la plus belle de tous les édifices religieux de Liège, l'église Saint-Jacques peut encore passer pour un des monuments les plus élégants du style ogival tertiaire qui existent dans toute l'Europe (1). »

Au milieu du XVII^e siècle, André Severin plaça le beau buffet d'orgues sur la riche galerie à figurines, complété à sa base par le cul-de-lampe original qui groupe ses personnages au-dessus de la tombe du facteur maestrichtois. On s'oublie à étudier, dans le chœur, le petit escalier à double hélice qui ravit Vauban et Pierre le Grand. Parmi les anciennes verrières, tout Liégeois distingue celle où les bourgmestres de 1531 firent peindre les blasons des XXXII métiers autour des armoiries de la Cité. Enfin, la riche dalle tumulaire de l'évêque fondateur, auprès de laquelle on déplore de ne plus retrouver ses sœurs, enlevées par les Français et dont deux décorent un jardin de Charleville; quelques bons tableaux anciens; deux autels coquets en marbres variés, finement sculptés; un bon chemin de la croix taillé avec goût dans les parois du mur, par un artiste contemporain, M. Halkin; au dehors, le portail style Renaissance que la tradition affirme œuvre du peintre Lombard, habile architecte, complètent un ensemble hétéroclite d'époques très différentes. Mais chacun de ces détails, dignes de servir d'illustrations à une histoire de l'art liégeois, est si caractéristique, si réussi, se noie si harmonieusement dans l'auréole chatoyante de l'ensemble, que les puristes les plus rigoureux subissent le charme et admirent un monument unique où la perfection de chaque fragment, la splendeur de l'œuvre principale, supplée superbement à l'unité stricte de style que le restaurateur principal, M. Delsaux, poursuivait en enjolivant de pinacles et de clochetons l'entourage extérieur de la bâtisse gothique. « La merveille de Liège, écrit M. Nisard, c'est l'église Saint-Jacques. Les voyageurs en citent de plus belles; je doute qu'il y en ait de plus gracieuses (2). »

Après une émeute causée par une tentative de réaction, la *Paix de Seraing* (1307) confirma les droits politiques des métiers, portés au nombre de vingt-cinq. Les échevins furent exclus des affaires communales. Les gens des lignages s'allièrent à la noblesse des campagnes pour combattre la démocratie

(1) *Mémoire sur l'architecture ogivale en Belgique*, p. 136; dans les *Mémoires de l'Académie royale*, t. XIV.

(2) *Souvenir de voyage*. Paris 1855. P. 292.

liégeoise. Criblé de blessures au siège de Rome, où il avait suivi l'empereur Henri VII de Luxembourg, Thibaud de Bar venait de mourir en captivité. En attendant l'élection d'un successeur, le chapitre des tréfonciers avait choisi un mambourg : Arnold de Blanckenheim. Cette nomination déplaisait aux nobles et aux échevins. Une conspiration, dans le but de confier la mambournie au comte de Looz et d'en finir avec les métiers, se trama dans la maison du mayeur Goffin des Changes, située sur le *Thier des Vignes*, près Payenporte (porte des paysans). Jean du Pont, ancien bourgmestre, pour se faire pardonner une trahison, appuyait les menées révolutionnaires. La nuit du 3 août 1312, les conjurés essayèrent d'incendier la halle des *mangons* (bouchers). Les métiers étaient avertis. Malgré les chaînes dont les rues étaient barrées, la levée du pont-levis défendant l'accès du Pont des Arches, mangons, drapiers, tanneurs, vigneron, parvinrent sur le Marché à l'appel de la cloche d'alarme. Les conjurés, repoussés pas à pas, se réfugièrent dans l'église Saint-Martin. Le peuple incendia cet asile. Deux cents membres du parti aristocratique périrent sous des ruines brûlantes : quatre cents autres jonchèrent de leurs cadavres la ligne de retraite, du Marché à Saint-Martin. La *Paix d'Angleur* (1314), négociée par des arbitres, termina la guerre civile de la *Mal Saint-Martin* (mauvaise journée). L'inscription sur la liste d'un métier devint nécessaire pour exercer acte de citoyen. Le patriciat perdait de ses privilèges. Les vacatures au tribunal des échevins revinrent à de simples bourgeois.

La constitution liégeoise, fondée sur les libertés reconnues par les empereurs, se perfectionnait par ces paix, succédant aux conflits, conclues entre le prince, les divers corps de l'État, la commune municipale traitant pour elle et au nom de la fédération des communes du pays. Aucun de ces contrats de droit public ne fut plus libéral et ne resta plus cher aux Liégeois que la *Paix de Fexhe* (1316), cette « Grande Charte » du pays : notre « contrat social », dira le patriote Bassenge (1). Adolphe de la Marck dut y souscrire après dix-huit mois d'hostilités à main armée. Reconnaissance formelle des droits du citoyen; justice légale assurée à tous; responsabilité proclamée des agents du pouvoir; réserve au *Sens du pays* (représentation nationale) de toute modification à apporter aux lois et coutumes; obligation pour le prince de jurer, dès son avènement, foi et respect à cette constitution : tels étaient les points fondamentaux de la *Paix de Fexhe*. Le seul nom de cet acte mémorable suffit à réveiller le patriotisme. Mirabeau, affirme-t-on, disait que cette paix avait réalisé, au XIV^e siècle, la plupart des conquêtes poursuivies par la France à la fin du XVIII^e siècle (2).

(1) *Lettres à l'abbé de P...* Liège 1787. T. I, p. 4.

(2) BORGNET. *Histoire de la révolution liégeoise de 1789*. Liège 1865. T. I, p. 32.

Sans oser porter atteinte à la *Paix de Fexhe*, le belliqueux Adolphe de la Marck, qui avait condamné la Cité à rebâtir l'église Saint-Martin, amoindrit le pouvoir politique des métiers et reconstitua le patriciat. Vainqueur à Oreye, après avoir banni le nouveau tribun Andricas, il promulgua la *Paix de Jeneffe* (1331). Les citoyens de Liège, sans égard aux corporations ouvrières, devaient élire les bourgmestres, jurés et membres du conseil, moitié parmi les grands, moitié parmi les petits, pour former la magistrature communale. Les lettres de Saint-Jacques (1342) régularisèrent ensuite l'organisation interne des métiers, dont les travailleurs s'enrichissaient et venaient d'obtenir deux *foires franches* dans la Cité.

Toutes les libertés liégeoises seraient restées lettre morte, ou sujet de débats difficiles devant les échevins, lents auprès du suzerain. Une nouvelle conquête leur donna une sanction souveraine par l'établissement d'une juridiction suprême, analogue à la *Justicia major* d'Aragon, magistrature entre le citoyen et son prince : le *Tribunal des XXII*, choisi par les représentants des trois ordres. « Tribunal redoutable, écrit M. de Gerlache (1), dont l'oreille était ouverte jour et nuit à la plainte de l'opprimé, pouvoir au-dessus de tous les pouvoirs, qui s'inclinait devant la personne sacrée du prince, mais auquel n'échappaient pas toujours ses ministres. » Parlant de cette institution, dont le sceau représentait un épervier pris dans un filet, le nonce Pacca, dans ses Mémoires historiques, résume la constitution politique de l'État liégeois par ces mots : « L'évêque, prince temporel de la principauté de Liège, avait une autorité tellement circonscrite et limitée par les États du pays et un tribunal dit des XXII, qu'il pouvait plutôt être considéré comme le chef d'une république que comme un souverain. »

Commencée en 1342, la lutte pour établir cette garantie constitutionnelle dura pendant presque tout le règne de Jean d'Erkel. Violences, interdit, ne firent point reculer le peuple. Las de guerroyer, au prix de quinze mille écus l'évêque vint, le 11 septembre 1374, signer la confirmation définitive chez le bourgmestre de Liège, Bertrand Duchâteau. La Cité assurait l'émancipation politique de tout l'État. Bientôt après, ceux que les chartes nomment les *grands*, les gens des lignages de la Cité, le patriciat liégeois qualifié de *noblesse*, venaient comme les gentilshommes français une nuit d'août 1789, abdiquer ce qui survivait de privilèges (1384). Ils renoncent à leur part dans les élections communales, se confondent dans la masse des citoyens, se font inscrire dans les Métiers. « Désormais, plus de grands ni de petits, égalité aussi complète qui se soit présentée jamais, » écrit l'historien Michelet (2), cité par M. Hénaux.

Tandis que les conflits se prolongeaient entre les princes-évêques et les

(1) *Souvenirs historiques de la principauté de Liège.*

(2) *Histoire de France.*

citoyens; qu'Adolphe de la Marck devait rester sept années hors de sa capitale; que les élections par le chapitre étaient disputées, comme entre Eustache de Rochefort et Arnould de Hornes, qui ne triompha qu'après une vraie guerre, l'industrie et le commerce enrichissaient Liège. Les familles dont Hemricourt relève les quartiers de noblesse, tenaient comptoir, surtout de draperie et d'étoffes. Le luxe des vêtements, la recherche des bijoux, démontrent une opulence fastueuse, surtout chez les chanoines qu'on jugeait tous ecclésiastiques. Un tréfoncier de la cathédrale, Jean d'Ile, dit *le Beau*, le Bel, historien auquel Froissart emprunta de longs récits (1), mettait des pierreries à tous ses vêtements. Ses surplis à guipures se fermaient au cou par des rangs de perles. La description de son faste fait pâlir des inventaires princiers de l'époque. Jacques de Hemricourt donne des détails qu'on croirait inexacts, s'il n'ajoutait qu'il voyait familièrement son ami, le beau chanoine.

Liège attirait de riches étrangers. Un savant anglais, naturaliste, polyglotte, voyageur intrépide qui avait parcouru l'Orient, ancien médecin du sultan d'Égypte, Jean de Mandeville, vint se fixer à Liège de 1335 à 1372, année de sa mort. Sur la sépulture du noble chevalier, on grava, autour de ses titres : *Vos ki paseis sor mi, pour lamour Deix proies por mi* (2). (Vous qui passez sur moi, pour l'amour de Dieu priez pour moi!) Précieux texte wallon.

Jaloux de s'associer à toute cause populaire, les Liégeois, à la demande apportée par Frans Akkerman, envoyèrent six cents chariots de vivres aux Gantois que le comte de Flandre espérait réduire par famine. « Ceux de Liège, dit Froissart, répondirent orgueilleusement aux envoyés du comte qui se plaignaient de cet appui accordé aux Chaperons blancs, que telle était la volonté de la Cité et des bonnes villes du pays (3). »

(1) POLAIN. *Les Vraies Chroniques de messire Jehan le Bel.* Bruxelles 1863.

(2) *De Leodiensi Republica.* Amstelodami 1633. P. 57.

(3) J. STECHER. *Flamands et Wallons.*

LIÈGE
PAR
E. M. DOGNEÉ

LEBÈGUE & C^{ie}
BRUXELLES



L'UNION FAIT LA FORCE



ORIGINES, DESCRIPTION ET HISTOIRE
DES
PRINCIPALES VILLES DE LA BELGIQUE

LIÈGE

PAR

E. M. Dogneé



J. LEBÈGUE & C^{ie} ÉDITEURS
BRUXELLES

COLLECTION NATIONALE

LIÈGE

ORIGINES, HISTOIRE, MONUMENTS, PROMENADES

PAR

EUGÈNE M. O. DOGNÉE

Nouvelle édition revue et augmentée

Frontispice et lettrines de E. PUTTERT, Ed. DUYCK et A. RONNER
et nombreuses photogravures



BRUXELLES

J. LEBÈGUE & C^{ie}, LIBRAIRES-ÉDITEURS

46, RUE DE LA MADELEINE, 46

TABLE DES MATIÈRES

LES MÉTAMORPHOSES DE LIÈGE.	PAGES
	7

CHAPITRE PREMIER

Traditions gauloises. — Souvenirs romains. — Ambiorix. — Conquête franque. — Légendes catholiques. — Saint Lambert et saint Hubert. — Le Péron	21
---	----

CHAPITRE II

Le monument de Charlemagne. — Paladins et évêques bâtisseurs. — Notger. — Églises Sainte-Croix et Saint-Denis. — Colin-Maillard. — Église Saint- Barthélémy. — Almanach de Mathieu Laensberg	37
--	----

CHAPITRE III

Ponts et chaussées. — Réginald de Bavière. — Quartier de Hongrie. — Les premiers Métiers. — Le vin liégeois. — Tribunal de paix. — Pierre l'Ermite et saint Bernard. — L'empereur de Canossa chez l'évêque de Liège. — Lambert le Bègue. — Hospices des Coquins et de Tire-Bourse.	53
---	----

CHAPITRE IV

Les libertés liégeoises. — Industrie houillère. — Prise de Liège par les Brabançons. — Henri de Dinant. — Les noces de la belle Aigletine. — Franche commune et bons Métiers. — Église Saint-Jacques. — Mal Saint- Martin. — Paix de Fexhe. — Tribunal des XXII.	68
---	----

CHAPITRE V

Jean de Bavière. — Les Vinaves. — Liège et Bourgogne. — Sac de Liège. — L'ex-voto du Téméraire. — Arts industriels. — L'armurerie liégeoise. — Le Sanglier des Ardennes. — Neutralité	80
---	----

CHAPITRE VI

	PAGES
Liège et l'Empire. — Érard de la Marck. — Le Palais. — Les portes de la Cité. — Église Saint-Martin. — Les Liégeois. — Visites impériales et royales	90

CHAPITRE VII

Les princes bavarois. — Mont-de-piété. — Chiroux et Grignoux. — Fontaine Saint-Jean-Baptiste. — HACELDAMA et Male gouverne. — Bombardement. — Hôtel de Ville. — Pierre le Grand à Liège. — L'évêque-Mécène. — Les musiciens liégeois. — Grétry.	105
---	-----

CHAPITRE VIII

Révolution de 1789. — Invasions françaises. — Département de l'Ourthe. — Cathédrale Saint-Paul. — Le théâtre royal. — Quai Micoud. — Hubert Goffin. — Les Baskirs.	130
--	-----

CHAPITRE IX

Liège sous les Pays-Bas. — Les botresses. — Université. — Les peintres liégeois. — Conservatoire. — Projets de dérivation	148
---	-----

CHAPITRE X

Liège en 1830. — La ville moderne. — Vapeur et gaz. — Les gares. — Les nouveaux ponts. — Parc public. — Palais provincial.	156
--	-----

CHAPITRE XI

Liège actuelle. — Électricité. — Instruction. — Exposition de 1905. — Promenades.	168
---	-----